

APPRENTISSAGE

EN CLASSE DE TERMINALE CGEH

(Conduite et Gestion d'une Entreprise Agricole)

Objectifs de l'Apprentissage

- ▶ Être rémunéré pendant la formation en classe de Terminale
- ▶ Obtenir une première expérience de l'entreprise et du travail en conditions réelles
- ▶ Augmenter significativement ses chances de trouver un emploi
- ▶ 21 Semaines en formation et 31 semaines en entreprise

POUR LE JEUNE

Le statut de l'apprenti

▶ Il est salarié de l'entreprise:

- L'apprenti bénéficie d'une **protection sociale**,
- Des **dispositions du code du travail, de la convention et des accords collectifs applicables dans l'entreprise** et compatibles avec les exigences de sa formation.
- L'année de terminale Bac Pro équivaut à une **troisième année de formation par apprentissage**, même si seconde et terminale ont été menées en alternance.

▶ La formation est gratuite pour l'apprenti :

- Aucun coût pédagogique **juste des frais d'hébergement** (Prise en charge partielle par l'OPCO pour la famille)
- Aucune contrepartie financière ne peut lui être demandée à l'occasion de la conclusion, de l'enregistrement ou de la rupture du contrat.

▶ Durée du travail:

- Les règles sont celles applicables à l'ensemble du personnel.
- Néanmoins, les apprentis âgés de moins de 18 ans ne peuvent travailler plus de 8 heures par jour et au-delà de 35 heures hebdomadaires

Rémunérations

(Les salaires minimum bruts applicables depuis le 1er janvier 2022 sont les suivants)

- ▶ Pour les apprentis de 16 et 17 ans,
 - Pour la troisième année de formation : 923.43 euros
(55% du SMIC)
- ▶ 18 à 20 ans
 - Pour la troisième année de formation : 1 124.90euros
(67% du SMIC)

Les Aides

- ▶ Aide de 500 € pour financer le permis de conduire pour les jeunes qui ont 18 ans.
- ▶ Aides au logement et restauration au CFA
Prise en charge partielle par l'OPCO

Le Contrat d'apprentissage

- ▶ Contrat de 12 mois
- ▶ Peut-être signé 2 mois avant ou après le début de la formation (en Septembre)
 - ▶ Période d'essai de 45 jours dans l'entreprise.
- ▶ Période durant laquelle les deux parties peuvent rompre le contrat.



POUR LE MAITRE D'APPRENTISSAGE

Pour un jeune :
DE MOINS DE 18 ans

**COUT SALARIAL POUR
L'EMPLOYEUR : 15 684,27€**

- Salaire brut = 11 081,16 €
- Cotisations patronales = 4 603,11€

LES AIDES

Total aides nationales : 10 432,37 €

- Aide 2023
= 6 000€
- Exonération des cotisations sociales
= 4 432,37 €

**COUT NET EMPLOYEUR AIDES
INCLUSES:**
(Pour une année)

5 251,9 €
(Soit 437,66 €/mois)

Pour un jeune :
DE PLUS DE 18 ans

**COUT SALARIAL POUR
L'EMPLOYEUR: 19 106.2 €**

- Salaire brut = 13 498,8 €
- Cotisations patronales = 5 607,40€

LES AIDES

Total aides nationales : 11 399,4 €

- Aide 2023
= 6 000 €
- Exonération des cotisations sociales =
= 5 399,41 €

**COUT NET EMPLOYEUR AIDES
INCLUSES :**
(Pour une année)

7 706.80 €
(Soit 642,23 €/mois)

Pour information :

Pour un apprenti de moins de 18 ans le salaire mensuel brut est de 923,43 €. Lorsqu'un apprenti a 18 ans pendant son année d'apprentissage le salaire mensuel brut passe à 1 124,90 € (À partir du mois suivant sa date anniversaire des 18 ans)

* Le calcul des coûts pour un apprenti est indicatif, l'employeur doit demander conseil auprès de son comptable

Personnes concernées :

Tout élève de 1^{ère} CGEH souhaitant effectué la classe de Terminale CGEH en apprentissage.

Organisation de la formation

Lieu : Landivisiau (29) : Centre de formation MFR et Equipôle et chez le maître d'apprentissage.

Durée : Contrat de 12 mois

En Alternance

- 675 H en centre
- 910 H en entreprise

Une très large place est réservée aux activités pratiques

Hébergement et restauration :

La MFR de Landivisiau (29) dispose sur son site, d'un hébergement en chambre collective ainsi que d'une cantine accueillant les apprentis.

Le centre d'hébergement est équipé pour recevoir du public handicapé.

Les intervenants :

Vous bénéficierez de l'enseignement de :

- Formateurs internes spécialisés dans les domaines étudiés
- Des intervenants extérieurs, professionnels de la filière.

Les plus de la formation :

- **Accompagnement individualisé**
 - Réseau de professionnels
- **Encadrement du travail du cheval par des cavaliers professionnels**
- **L'équipôle, une structure au rayonnement régional**

Quelques chiffres : (en 2022)

Taux d'interruption en cours de formation : 0%

Réussite au BAC : 84.6 %

Taux d'insertion professionnelle : 46.2 %

Taux de poursuite d'étude : 53.8 %

Contacts :

Direction : Pierre-Yves Moal

mfr.landivisiau@mfr.asso.fr

Responsable de Formation : Margaux SOUSSET

margaux.sousset@mfr.asso.fr

02 98 68 02 24

Prérequis :

Après entretien et évaluation des acquis pour tout élève de 1^{ère} CGEH :

- Avoir suivi un cursus en 1^{ère} CGEH l'année précédente
- Avoir un maître d'apprentissage
- Avoir passé un entretien de positionnement

Contenu : (Formation Qualifiante de niveau 4)

Modules Professionnels :

- MP1 :** Pilotage de l'entreprise hippique
- MP2 :** La filière équine
- MP3 :** Gestion de l'entreprise hippique
- MP4 :** Zootechnie - hippologie
- MP5 :** Gestion d'une cavalerie et des prairies associées
- MP6 :** Travail du cheval
- MP7 :** Choix et utilisation des équipements, bâtiments et installations associés à l'entreprise hippique

Modules d'enseignement général :

- MG1 :** Langue française, langages, éléments d'une culture humaniste et compréhension du monde
 - MG2 :** Langue et culture étrangères
 - MG3 :** Motricité, santé et socialisation par la pratique des activités physiques, sportives artistiques et d'entretien de soi
 - MG4 :** Culture scientifique et technologique
- Visites d'études
 - Exposés d'intervenants extérieurs
 - Travail personnel et de groupes
 - Activités pratiques
 - Plateforme de formation à distance

Débouchés :

Salarié ou travailleur indépendant : il est responsable d'écurie, groom, palefrenier soigneur, cavalier, entraîneur, éleveur...

Poursuite d'étude possible :

- CS Éducation et travail des jeunes équidés
- BTSA Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole
- BTSA Productions animales
- BTSA Technico-commercial
- Diplômes d'enseignement : BPJEPS, CQP EAE....

....



MFR DE LANDIVISIAU

Etablissement d'enseignement privé sous contrat avec le ministère de l'Agriculture
Adresse postale • 41 Rue Georges Clemenceau • 29400 LANDIVISIAU • 02 98 68 02 24
@ : mfr.landivisiau@mfr.asso.fr • <http://www.mfr-landivisiau.com>

